



Allègement du protocole sanitaire à compter du lundi 4 octobre 2021

publié le 03/10/2021

Passage au niveau 1 du cadre sanitaire.

Par décret n° 2021-1268 du 29 septembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le gouvernement a décidé d'alléger le protocole sanitaire en vigueur dans les établissements scolaires.

Le département de la Vienne est concerné par cet allègement à compter du lundi 4 octobre.

Une communication en direction des familles, des élèves et des personnels détaille sur Pronote les nouvelles dispositions applicables au collège Gérard Philipe.

Le principal
Pierre ALIX



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.